



---

**Comité d'experts du transport des marchandises  
dangereuses et du Système général harmonisé  
de classification et d'étiquetage  
des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport  
des marchandises dangereuses****Quarante-huitième session**

Genève, 30 novembre-9 décembre 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Inscription, classement et emballage****Peroxydes organiques****Nouvelles préparations devant figurer  
au paragraphe 2.5.3.2.4 et dans l'instruction  
d'emballage IBC 520 du paragraphe 4.1.4.2****Communication du Conseil européen de l'industrie  
chimique (CEFIC)<sup>1</sup>****Introduction**

1. Plusieurs nouveaux types de peroxydes et de préparations étant désormais commercialisés, il convient d'actualiser le paragraphe 2.5.3.2.4 ainsi que l'instruction d'emballage IBC 520 qui figure au paragraphe 4.1.4.2. On trouvera en annexe une liste des nouveaux produits, le classement proposé, les références jointes pour agrément par l'autorité compétente et une synthèse des résultats d'épreuve justificatifs.

**Propositions**

2. Le CEFIC propose d'ajouter trois nouvelles rubriques au paragraphe 2.5.3.2.4 (liste des peroxydes organiques en emballage, déjà classés), comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessous. En outre, il propose d'apporter un certain nombre de modifications à l'instruction d'emballage IBC 520, comme indiqué au paragraphe 4 : quatre rubriques modifiées ou nouvelles, et une phrase autorisant le transport des rubriques énumérées dans l'instruction au moyen de la méthode d'emballage OP8.

---

<sup>1</sup> Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2015-2016, adopté par le Comité à sa septième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/92, par. 95, et ST/SG/AC.10/42, par. 15).



## 3. Propositions d'amendements au paragraphe 2.5.3.2.4 (liste des peroxydes organiques en emballage, déjà classés) :

PEROXYDE ORGANIQUE	Concentration (%)	Diluant type A (%)	Diluant type B1 (%)	Matières solides inertes (%)	Eau	Méthode d'emballage	Temps de régulation (°C)	Temps critique (°C)	No ONU (rubrique générique)	Observations (voir la fin du tableau)
<b>AJOUTER à la rubrique existante :</b> PEROXYDE DE DIISOBUTYRYLE	≤ 42 (dispersion stable dans l'eau)					OP8	-20	-10	3119	
<b>AJOUTER à la rubrique existante :</b> PEROXYDICARBONATE DE BIS (TER-BUTYL-4 CYCLOHEXYLE)	≤42 (pâte)					OP7	35	40	3116	
<b>AJOUTER une nouvelle rubrique :</b> HYDROPEROXYDE DE 1-PHÉNYLÉTHYLE	≤38		≥62			OP8			3109	

## 4. Propositions d'amendements au paragraphe 4.1.4.2 et à l'instruction d'emballage IBC 520

a) À la troisième ligne, ajouter le texte ci-après (en grisé) :

Les GRV énumérés ci-après sont autorisés pour les préparations indiquées s'il est satisfait aux dispositions générales des 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3 et aux dispositions particulières du 4.1.7.2. Les préparations énumérées ci-après peuvent également être transportées dans des emballages conformes à la méthode d'emballage OP8 (voir 4.1.4, P520), avec les mêmes températures de régulation et critiques, le cas échéant.

b) Ajouter les rubriques suivantes :

No ONU	Peroxyde organique	Type de GRV	Quantité maximale (litres)	Temps de régulation	Temps critique
<b>3109</b>	<b>PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE</b>				
	<b>AJOUTER à la rubrique existante :</b>				
	Hydroperoxyde de tert-butyle, à 72 % au plus dans l'eau	31HA1	1000		
	<b>AJOUTER de nouvelles rubriques :</b>				
	Diméthyl-2,5-di (tert-butylperoxy)-2,5 hexane, à 52 % au plus dans un diluant de type A	31HA1	1000		
	Triéthyl-3,6,9-triméthyl-3,6,9-triperoxonane-1,4,7 à 27 % au plus dans un diluant de type A	31HA1	1000		
<b>3119</b>	<b>PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE, AVEC RÉGULATION DE TEMPÉRATURE</b>				
	<b>AJOUTER une nouvelle rubrique :</b>				
	Ethyl-2 peroxyhexanoate de tert-amyle, à 62 % au plus dans un diluant du type A	31HA1	1000	+15 C	+20 C

## Annexe

### Résultats d'épreuve concernant les nouveaux peroxydes organiques et préparations à ajouter/modifier (2.5.3.2.4 ou IBC 520)

No ONU	Produit	Méthode d'emballage	No ONU	Détonation	P/T/C.1	Déflagration/C.2	Épreuve de Koenen/E.1	Épreuve de la bombe des Pays-Bas/E.2	Épreuve de Trauzl (modifiée) F.3 ou F.4 ou F.5	Épreuve TDAA (H.3 ou H.4)	Numéro d'agrément de l'autorité compétente
1	Peroxyde de diisobutyryle, ≤42 % (dispersion stable dans l'eau)	OP8	3119	Épreuve A.6 Pas de propagation	<2 170 kPa, non	0,02 mm/s, non	<1,0 mm (A), faible	1,0 mm (10 g), faible	F.4 4,6 ml, faible	H.4 0 °C (400 ml)	NL TNO 09/DV3/ 2640
2	Peroxydicarbonate de bis (tert-butyl-4 cyclohexyle), ≤42% (pâte)	OP7	3116	Épreuve A.1 Propagation partielle (100 %)	<2 170 kPa, non	0,21 mm/s, non	< 1 mm (O), non	<1,0 mm (10 g), faible	s.o.	H.4 45 °C (400 ml)	NL TNO 11EM/ 927
3	Hydroperoxyde de 1-phényléthyle, à 38 % au plus dans un diluant de type B	OP8	3109	Procédure de présélection (séries d'épreuves E et F), non	<2 170 kPa, non	0,011 mm/s, non	<1,0 mm (A), faible	1,0 mm, (50 g), faible	F.4 0,0 ml, non	H.3, calori- métrie isotherme > 75 °C	NL TNO- DV 2011 C090
4	Hydroperoxyde de tert-butyle, à 72 % au plus dans l'eau	31HA1	3109	Épreuve A.1 Pas de propagation	<2 170 kPa, non	0,024 mm/s, non	<1,0 mm (A), faible	2,0 mm (10 g) faible	F.3 21 ml, faible	H.3 calori- métrie isotherme +65 °C	NL TNO 09/DV3/ 2602
5	Diméthyl-2,5-di (tert-butylperoxy)-2,5 hexane, à 52 % au plus dans un diluant de type A	31HA1	3109	Épreuve A.1 Pas de propagation (100 %)	<2170 kPa, non	0,075 mm/s, non	<1 mm (B), faible	<1 mm (10 g) faible	F.5 26,6 J/g, faible	H.3 calori- métrie isotherme +75 °C	NL TNO 09/DV3/ 2726

No ONU	Produit	Méthode d'emballage	No ONU	Détonation	P/T/C.1	Déflagration/C.2	Épreuve de Koenen/E.1	Épreuve de la bombe des Pays-Bas/E.2	Épreuve de Trauzl (modifiée) F.3 ou F.4 ou F.5	Épreuve TDAA (H.3 ou H.4)	Numéro d'agrément de l'autorité compétente
6	Triéthyl-3,6,9-triméthyl-3,6,9-triperoxonane-1,4,7, à 27 % au plus dans un diluant de type A	31HA1	3109	Épreuve A.1 Pas de propagation	2 501 ms oui, lente (44 %)	0,044 mm/s, non (44 %)	1,0 mm (F) faible	< 1,0 mm (10 g), Faible (30 %)	F.4 2,2 ml, non	H.3 calori- métrie isotherme 90 °C	TNO 10DV3/ 1043
7	Ethyl-2 peroxyhexanoate de tert-amyle, à 62 % au plus dans un diluant du type A	31HA1	3119	Épreuve A.1 Pas de propagation 100 %	< 2170 kPa, non	0,138 mm/s, non	< 1,0 mm (A) faible	3,0 mm (10 g) faible	F.4 5,2 ml, faible	H.3 30 °C	TNO 13EM/ 0729